

COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 décembre 2025

Convocation : 25 novembre 2025
Membres en exercice : 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, lundi 15 décembre 2025 à 18h à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GUYOD, Président.

Présents (9) :
Stéphane GUYOD, Sandrine LARCHER, Jean-Luc ANDERHUEBER, Rafaël RODRIGUEZ, Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Marie-Laure FRIEZ, Maryline MORALLET, Éric PARROT, Jean RACINE.

Absents ou excusés (3) :
Pierre FIETIER, Thomas BIETRY, Damien MESLOT.

Assistaient :
Dimitri RHODES, Directeur de l'AMF90

BILAN FINANCIER DU CONGRES DES MAIRES 2025

Le Président présente aux membres du conseil d'administration le bilan financier du Congrès des Maires 2025.

Cette année, la délégation s'élevait à 31 personnes, comme l'édition précédente.

Cependant, au regard du bilan financier, le coût pour l'association a été de 1000€ plus élevé malgré la hausse de la participation forfaitaire (+50€). Il est évident que les prix des chambres d'hôtels et des places de TGV ont fortement augmenté : + 500€ pour le TGV, et + 3000€ pour les chambres.

> *EN ANNEXE : Bilan financier Congrès 2025*

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration adoptent le bilan financier du Congrès des Maires 2025.**
- ⇒ **Sans remettre en cause l'organisation d'un tel déplacement, le conseil d'administration souhaite qu'à l'avenir les dépenses liées au Congrès des Maires soient davantage maîtrisées.**

BILAN FINANCIER DES FORMATIONS 2025

Le Président présente aux administrateurs réunis le bilan financier de la formation des élus 2025 dont le coût pour l'association s'élève à 7774€, ce qui dépasse le montant de la cotisation exceptionnelle thésaurisée depuis 2020 pour l'année à savoir 5083€.

En effet, les subventions de Mairie 2000 semblent se réduire d'année en année. Si avant il était possible d'avoir une subvention en cours d'année pour chaque formation organisée, aujourd'hui ce n'est qu'en fin d'année que Mairie 2000 statue sur la somme qu'elle peut attribuer en fonction de l'enveloppe qui lui reste.

Le protocole signé avec Mairie 2000 pour les Université des Maires de 2026 est clair sur ce point : ayant choisi d'organiser nous-même les formations, aucun financement n'est à attendre sauf s'il reste de l'argent en fin d'année.

Le tarif de la cotisation spéciale formation demandée en début de mandat sera donc à réétudier au regard de cette nouvelle donnée.

> *EN ANNEXE : Bilan financier des formations 2025*

⇒ **Les membres du conseil d'administration adoptent le bilan financier de la formation des élus 2025, et souhaitent qu'un bilan soit réalisé sur les 6 dernières années pour la prochaine réunion du conseil d'administration.**

FORMATIONS DES ELUS 2026

Le Président expose aux membres du conseil d'administration le programme de formation des élus 2026 proposé suite à la validation du calendrier prévisionnel présenté lors du conseil d'administration du 29 septembre dernier.

Il s'agit donc d'un programme spécial « Élections municipales » axé sur les fondamentaux à acquérir en début de mandat. Plusieurs dates sont déjà fixées. Seules les salles sont encore à trouver en fonction du nombre d'inscrits.

Pour faire suite au point précédent, le protocole de Mairie 2000 a donc été signé avec le choix d'organiser nous-même les formations, nous affranchissant ainsi de la charte graphique de Mairie 2000 mais également de sa potentielle aide financière.

Ce programme sera diffusé immédiatement après les élections municipales.

⇒ **Les membres du conseil d'administration valident le programme de formation des élus 2026.**

SEMINAIRE DES ELUS 2026 PARTICIPATION DES SERVICES DE L'ETAT

Le Président explique aux administrateurs présents qu'il a rencontré M. le Préfet pour lui présenter le projet de séminaire des nouveaux élus dont la date a été fixée au 12 septembre 2026 lors du dernier conseil.

Pour rappel, cet évènement serait l'occasion de réunir tous les partenaires institutionnels des communes, services de l'État y compris.

Or il semble que le mois de septembre ne convienne pas à M. le Préfet qui lui préfère une date plus proche pour présenter les services de l'État aux élus locaux, à savoir le 30 mai 2026.

La question est de savoir si l'AMF90 reste sur la date du mois de septembre pour organiser le séminaire ou avance la date de cet évènement pour satisfaire au souhait de M. le Préfet, étant entendu que la date de l'Assemblée générale extraordinaire réunie pour élire les membres du conseil d'administration de l'AMF90 a été fixée au 6 juin 2026.

En outre, il reste à définir le détail des exposants à solliciter et le coût de leur participation, surtout au regard du devis présenter par TNT Events qui n'est qu'une part de la dépense projetée comme indiqué dans le budget prévisionnel.

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration prennent note du souhait de M. le Préfet d'organiser un évènement en mai 2026, mais décident de ne pas avancer l'organisation du séminaire prévu au mois de septembre. Au regard de cette décision, le programme du séminaire sera sans doute revu : les services de l'État ayant déjà organisé leur propre évènement, nul besoin de leur consacrer un espace entier comme prévu initialement.**
- ⇒ **Concernant la participation des exposants, le conseil d'administration décide de fixer un premier tarif de base appliqué à tous, à savoir 500€ le stand, tarif à affiner en fonction du type de stand choisi.**

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président explique aux membres du conseil présents qu'il convient de fixer une date pour le dernier conseil d'administration du mandat début 2026.

Ce conseil d'administration sera nécessaire pour arrêter les comptes 2025, réfléchir au tarif de la cotisation spéciale formation et fixer les montants de la participation demandée aux exposants pour le séminaire afin de lancer les pré-inscriptions.

Le Président propose la date du lundi 2 mars 2026 à 18h.

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration valident la date et l'ordre du jour du prochain conseil d'administration qui aura donc lieu le lundi 2 mars 2026.**

QUESTIONS DIVERSES

Réorganisation de l'ARS : début décembre, l'AMF90 a été destinataire d'un courrier de l'ARS concernant un projet de réorganisation territoriale de l'agence. A la lecture de ce courrier, il a paru difficile aux élus d'en comprendre les objectifs et la méthode, dite de préfiguration. Les membres du conseil d'administration souhaitent qu'un courrier soit rédigé à destination de l'ARS pour demander davantage d'éclaircissement quant à la démarche et aux explications données.

AUTB – mission Fonds européens : le président souhaite faire part aux élus d'un échange ayant eu lieu avec M. Mehmet BIRSEN, chargé de mission Fonds européens à l'AUTB. Ce dernier a dernièrement appelé Céline MOUGIN pour lui faire part de ses missions, de ses réalisations, mais aussi des perspectives qu'il entrevoit pour 2026 et au-delà (notamment la possibilité de demander l'élargissement du périmètre d'un GAL pour faire bénéficier du fonds LEADER à certaines communes du Nord Territoire). Il souhaiterait également solliciter les initiateurs de la démarche sur le département pour créer un comité de pilotage permettant de trancher les grandes orientations liées aux fonds européens.

Si un comité de pilotage est mis en place, l'AMF90 répondra présente afin de participer aux réflexions permettant de garantir aux collectivités du département un meilleur accès aux fonds européens. Cependant, en aucun cas, elle ne souhaite intervenir dans le mode gestion de cette mission par l'AUTB qui a été désignée comme étant la structure porteuse de cette prestation.

Motion de soutien pour la liberté et les moyens d'agir des communes : Une motion rédigée par l'AMF Paris a été diffusée aux communes cette semaine. L'AMF90 ne peut qu'approuver et relayer le contenu de cette motion. Cependant les membres d conseil d'administration estiment que c'est aux communes de prendre une délibération en ce sens. Aucune motion ne sera donc prise par l'AMF90 qui, cependant encourage les communes à le faire.

Affiche électorale FALC : le président présente aux membres une affiche réalisée par Nadia LAAYSEL de l'ADAPEI en méthode FALC (Facile à LIRE et à Comprendre) à la demande de l'AMF90. Ce support explique de manière simplifiée et imagée les étapes à réaliser dans un bureau de vote. Elle sera diffusée prochainement aux communes, et l'AMF90 souhaite également en imprimer 150 exemplaires pour chaque bureau de vote.

Les membres du conseil d'administration valident la réalisation de cette affiche qui sera d'une grande utilité pour tous et pas uniquement pour les personnes en situation de handicap ou déficientes. Ils souhaitent cependant que le logo de l'AMF90 figure sur le haut de l'affiche, étant donné qu'elle est à l'origine de cette initiative.

Mutuelle des Élu(e)s : Dimitri RHODES, directeur de l'association, expose aux élus une réflexion quant à la possibilité de mettre à disposition des élus une Mutuelle, à l'instar de ce qui vient d'être mis en place par le Centre de Gestion pour les agents territoriaux.

Les membres du conseil d'administration trouvent l'idée intéressante et donnent leur accord pour étudier davantage cette possibilité et lancer une ingénierie en ce sens afin de proposer une mouture à l'issue des élections municipales.



Belfort, le 22 janvier 2025

Le Président,

Stéphane GUYOD